

Arrêté du 17 octobre 1983 liste des médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire et conditions de leur délivrance par les pharmaciens

17/10/1983

Ce texte a été abrogé par l'arrêté du 23 février 2004 fixant la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes.

Consulter également l'[arrêté du 23 février 2004 fixant la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes](#)